

L'ED-Brief!

1

LA FAQ DE LA VIE DOCTORALE

Q

2. La soutenance
(une étape importante
pour plusieurs raisons !)



#doctorat
#CSI
#these

©Erika Dupont

1. Les enjeux de la soutenance

Articles 13,14 et 15 de la charte des thèses

(quelques changements suite aux arrêtés de 2016 et de 2022)

La soutenance doit avoir lieu au plus tard **dans l'année de la dernière inscription universitaire autorisée**.

Les travaux de la personne doctorante sont préalablement **examinés par deux rapporteurs désignés par la présidence de l'université**, parmi les catégories des personnes mentionnées à l'article 17 de l'arrêté ministériel du 25 mai 2016, sur proposition de la personne directrice de l'ED après avis de la personne directrice de thèse.

La soutenance est publique, sauf dérogation accordée à titre exceptionnel par la présidence de l'université si le sujet de la thèse présente un caractère confidentiel avéré. Avant la soutenance, le résumé de la thèse est diffusé à l'intérieur de l'établissement. Après la soutenance, la diffusion de la thèse est assurée par le dépôt légal de la thèse sous forme électronique.

2. La composition du jury de thèse

Membres de la direction de thèse

- > Directeur/ Directrice /// Co-directeur / Co-directrice /// Co-encadrant-e

Deux rapporteurs extérieurs à l'établissement / au laboratoire

- > dans la section / discipline de rattachement de la thèse
- > 2 HDR (MCF-HDR ou PR) > validation en amont par l'ED (**Annexe A**)

Autres membres dans un jury

- > 50% des membres doivent être des HDR/PR + parité H/F
- > Membres invités : un représentant du co-financeur (**si utile**)
- > penser au Président de jury (**ne pas l'indiquer sur le manuscrit**)
- > 1 membre du CSI ne peut pas ni rapporteur ni président du jury

Composition finale : de 4 à 8 membres maximum (**Annexe B**)

3. Les délais à respecter en amont

(document disponible sur le site internet – Documents utiles ou « je suis en doctorat »)

> 6 à 8 semaines au plus tard avant la date de la soutenance

- > envoyer les Annexes A et B pour validation
- > envoi du manuscrit aux 2 rapporteurs (version électronique ou papier)
- > réserver une salle (salle des thèses à disposition pour cela)

> 3 semaines au plus tard avant la date de la soutenance

- > réception des deux rapports de thèse par l'ED (avis positifs ou non !)
- > envoi possible d'une version électronique
- > le/la doctorant-e peut alors communiquer sur la soutenance

Plus les délais sont respectés, plus l'ED peut facilement gérer les plannings des soutenances !

4. La délibération et les documents associés

> Le procès Verbal (PV) (Annexe D)

- > document signé par le Président du jury et les membres extérieurs
- > l'équipe de direction de thèse ne signe pas ce document !

> La délibération

- > discussions entre les membres extérieurs du jury
- > la direction peut être présente mais elle n'intervient pas dans les débats, sauf si le Président souhaite avoir des précisions

> Le rapport de thèse

- > document synthétisant les discussions (nb. de pages variables)
- > signature du rapport pour tous les membres (y compris direction)
- > une fois reçu par l'ED, le rapport est tamponné sur chaque page
- > **c'est un document crucial pour les concours de la fonction publique**

5. Le serment d'intégrité scientifique

Article 16 de la charte des thèses

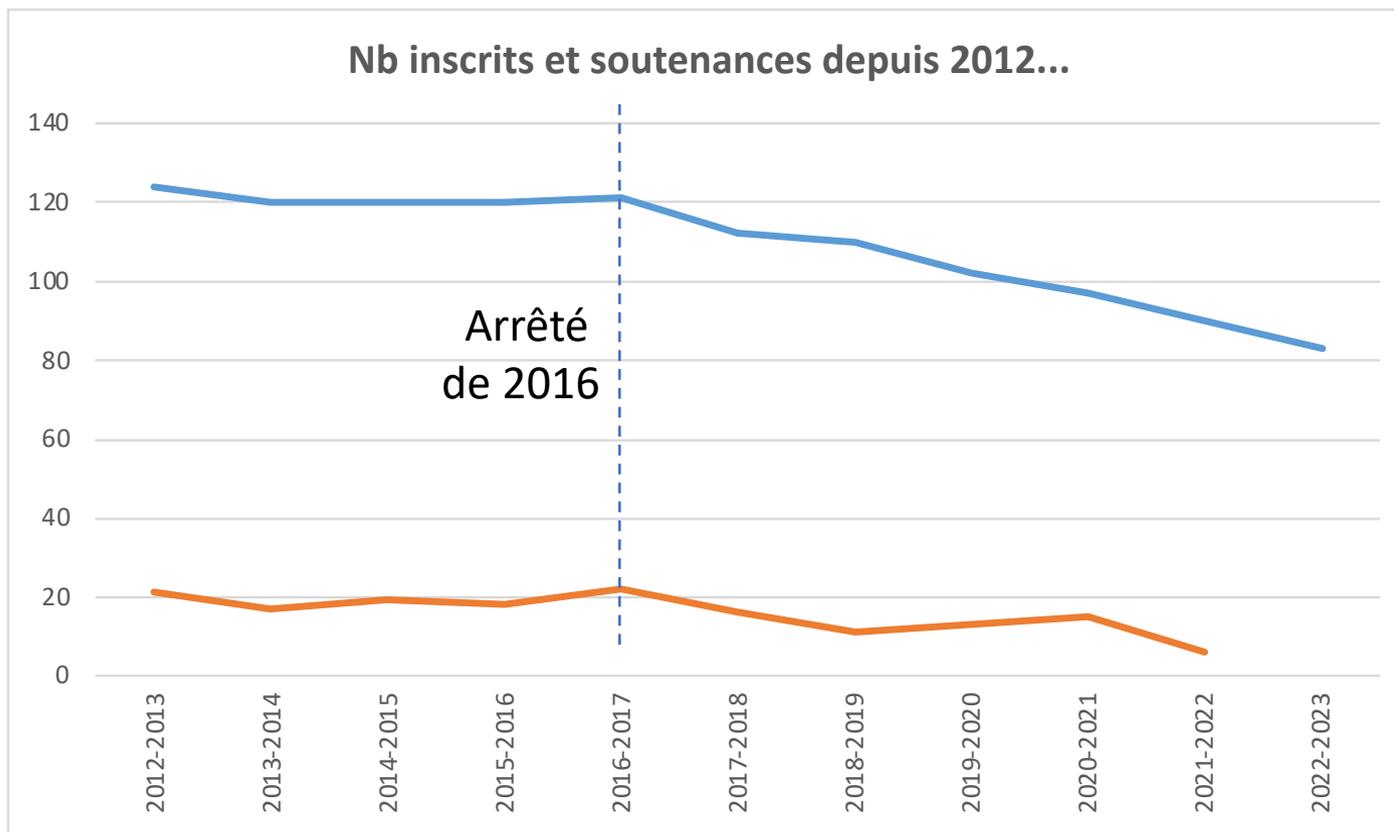
(changements suite à l'arrêté de 2022)

A l'issue de la soutenance et en cas d'admission, la personne docteur prête serment, individuellement en s'engageant à respecter les principes et exigences de l'intégrité scientifique dans la suite de sa carrière professionnelle, quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité. Le serment des personnes docteurs relatif à l'intégrité scientifique est le suivant :

“En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats.”

Nota : Certaines sections ont refusé de mettre en place le serment, donc renseignez-vous !

6. Bilan actuel de l'ED 537



Pour résumer....

« La soutenance est paradoxale : c'est un moment plein de stress, mais c'est aussi l'occasion de prendre plaisir à expliquer sur quoi on a travaillé »

Documents et liens utiles :

<https://univ-avignon.fr/recherche/le-doctorat/documents-et-liens-utiles-27249.kjsp?RH=1453988705690>

Mise en page pour la page de garde de la thèse (généralisé pour Avignon) :

<https://univ-avignon.fr/recherche/le-doctorat/je-suis-actuellement-en-doctorat-27205.kjsp>

Frais d'impressions:

L'ED peut participer à l'impression des manuscrits de thèse (version papier)

Un forfait de 300 euros par doctorant-e doit pour cela être demandé en amont

L'ED-Brief! suivant

LA FAQ DE LA VIE DOCTORALE

Q

2. La soutenance
de thèse



#doctorat
#CSI
#these

©Erika Dupont

vignon Université